

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-92

2 9 AOUT 2023

PUBLIÉ LE

PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

MAIRIE DE LA WANTZENAU

ET DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de Monsieur Cédric GROCHULSKI de l'Eurométropole de Strasbourg du 29/08/2023,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement Rue du Château réalisés par l'entreprise SADE sise, Route de l'industrie à FERGERSHEIM (67640), pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1:

Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Le 1^{er} septembre 2023

- Rue du château de son intersection avec la rue des Héros à sa jonction avec la rue du Stade Saint Paul,
- Rue du Stade Saint Paul de son intersection avec la rue des Jardins à sa jonction avec la rue du château

 $\underline{\textit{R\'ealementation 2.02.04}}: \textit{rues et places interdites \`a la circulation de tous les v\'ehicules}$

Directives: L'accès aux riverains est maintenu

Article 2: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SADE.

Article 3: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4:

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- M. GROCHULSKI Cédric, Eurométropole de Strasbourg, MOE Eau/Assainissement
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 2.9 ADNT 2023 Pour le Maire

l'adjøint délégué

La Maire,

Camille MFYE

Michele KANNENGIESER